

Observatoire des Amériques

LA SÉCURITÉ DES AMÉRIQUES : LES PREMIERS PAS VERS UNE INTÉGRATION RÉGIONALE?

Yves Bélanger et Stéphane Roussel

Février 2003

L'année 2002 a amené plusieurs analystes à s'interroger sur le profil qu'adoptera la nouvelle architecture de sécurité de l'Occident dans la foulée de la destruction des tours du WTC, de l'élargissement de l'OTAN et de la dénonciation américaine du traité sur les missiles anti-balistiques (ABM). Le discours sur l'« axe du mal », prononcé par George W. Bush le 29 janvier 2002, a rendu la position du gouvernement américain difficile à cerner, que ce soit sur les fondations d'un ordre international plus stable ou le respect de l'ordre démocratique et constitutionnel.

Il semble de plus en plus que l'objectif de stabiliser le système international passe par l'intégration au marché et une forme, encore à définir, de partenariat/soumission militaire. De même, il semble bien que la démocratie pourra souffrir quelques exceptions comme en témoigne l'accueil satisfait de Ari Fleischer, porte-parole de la Maison-Blanche et de Condoleezza Rice, à l'annonce de la démission (qui finalement n'en fut pas une) d'Hugo Chavez en avril 2002. Les événements du 11 septembre 2001 auront, pour les Amériques, mené à une rhétorique un peu déroutante de laquelle jaillit un discours à saveur impérialiste et manichéen où l'objectif est de faire le tri entre les amis et les ennemis de l'hyperpuissance.

La négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) ajoute aux pressions existantes en vue d'établir un cadre sécuritaire hémisphérique. Plusieurs pays d'Amérique latine sont sommés de combattre avec plus d'énergie les menaces dites asymétriques (drogue, terrorisme, immigration illégale, etc.) qui inquiètent le gouvernement américain¹. Ce dernier n'est d'ailleurs pas inactif en la matière comme en témoigne l'aide de 2,1 milliards de dollars (US) consentie entre 2000 et 2002 à cinq pays (Bolivie, Colombie, Équateur, Mexique et Pérou) pour intensifier leur lutte contre la drogue. Toutefois, selon le Center for Strategic and International Studies, au Sud, la problématique sécuritaire ne s'est pas adaptée aux

nécessités économiques² et des problèmes nettement plus pressants que la sécurité comme la lutte contre la faim ou l'urbanisation galopante continuent d'occuper le devant de la scène. À l'échelle de l'Amérique du Nord l'intégration sécuritaire, matérialisée au cours de l'année 2002, donne lieu à une dynamique d'une nature nettement plus conforme aux aspirations de Washington.

Incertitude au Sud

Au cours des deux dernières années, plusieurs signaux importants ont été envoyés en direction de l'Amérique latine, signaux qu'il est difficile de ne pas lier au projet de mise en place de la ZLÉA. Parmi ceux-ci figure la Charte démocratique interaméricaine, signée à Lima en ce jour hautement symbolique du 11 septembre 2001, et qui serait susceptible, croient divers observateurs, de légitimer des ingérences américaines. Ainsi, le document spécifie que « l'altération » de la démocratie institutionnelle pourrait justifier une intervention de l'Organisation des États américains (OÉA) selon des modalités qui demeurent vagues³. Le représentant permanent des États-Unis au sein de ce dernier organisme soutient qu'il s'agit d'un « cadre pour l'action »⁴, ce qui laisse entrouverte la porte à d'éventuelles interventions du Conseil interaméricain de défense (CID), un organisme qui vise notamment la mise en place d'une force militaire multilatérale chargée, un peu comme on projette de le faire à l'échelle de l'Europe, de contribuer à la stabilité de l'Amérique entière.

La création en 1995, par l'OÉA, de la Commission sur la sécurité continentale (CSC) a pour sa part donné naissance à plus qu'au seul forum d'échange annoncé à l'époque. L'organisme travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'approches communes en matière de

² Franco, Patrick S., *Toward a New Security Architecture in the Americas*, Washington, CSIS Press, vol. XXII, no 3, 2000.

³ Habel, Janette, « Nouvelle architecture militaire dans les Amériques », *Le Monde diplomatique*, janvier 2002, p.18

⁴ Idem. Mais tiré de Roger Noriega, « The Western Hemisphere Alliance: the OAS ans US Interest », Heritage Foundation Lecture, Washington, 20 novembre 2001.

¹ Cohen, William S., *Quadrennial Defense Review 1997*, Washington, U.S. Department of Defense, mai 1997.



sécurité et de capacités. Après avoir oeuvré sur des dossiers de portée limitée comme ceux des mines antipersonnel et de la réponse aux catastrophes naturelles, la CSC participe maintenant à l'établissement d'une convention sur les armements classiques, procède à l'analyse des politiques de défense des États membres, examine la portée à donner au Traité interaméricain de règlement pacifique (TIAR) et travaille à la définition des mesures de répression contre le marché de la drogue. Elle a obtenu, en janvier 2001, un mandat en quatre points qui ratisse large :

1) Promouvoir le dialogue régional afin de revitaliser et de renforcer les institutions du système interaméricain, compte tenu des nouveaux facteurs politiques, économiques, sociaux et stratégico-militaires à l'œuvre dans le continent et dans ses sous-régions. À cette fin, renforcer le climat de confiance et de sécurité entre les États du continent.

Confier à l'OÉA, par l'intermédiaire de la Commission sur la sécurité continentale, la mission de :

- 2) suivre et approfondir les questions relatives aux mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité;
- 3) analyser la signification, la portée et les conséquences pour le continent des concepts internationaux de sécurité, afin d'élaborer les approches communes les plus appropriées pour en gérer les divers aspects, y compris le désarmement et le contrôle des armements;
- 4) préciser les moyens à prendre pour revitaliser et renforcer les institutions du système interaméricain se rapportant aux divers aspects de la sécurité du continent.⁵

La signature, en mars 2002, de la Convention interaméricaine contre le terrorisme est, en quelque sorte, la réponse aux attentats de l'automne précédent. Celle-ci prévoit une foule de mesures⁶ incluant le principe d'assistance mutuelle, la coordination des forces de l'ordre, la collaboration en matière de formation, l'application sélective du statut de réfugié politique, la surveillance des frontières, l'immigration, la coopération au plan de l'information et le renforcement de la sécurité intérieure. Le document comprend diverses mesures qui auront pour effet d'élargir le rôle du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICT), une instance rattachée à l'OÉA.

Sur papier, ce régime de collaboration revêt un caractère si étendu qu'il soulève des hésitations. À la fin de l'année 2002, seul le Canada avait franchi l'étape de la ratification. Quelques pays latino-américains s'interrogent, notamment sur les conséquences de l'absence d'une définition claire du terrorisme, sur l'incidence qu'aura la convention sur leur souveraineté nationale et sur la nature exacte des obligations faites à la multitude de corps civils interpellés (polices, gendarmeries, forces militaires, gardes-côtières, services d'urgence, services publics, etc.). On demande ici à des pays de participer à un exercice de concertation international qui est souvent impossible à réaliser à

l'échelle nationale. Ce dernier aspect constitue d'ailleurs un frein à la mise en oeuvre de la Convention.

Les questions surgissent également en lien avec la CSC à propos de laquelle une note adressée par le Mexique exprime un malaise sur le fonctionnement de l'organisme :

« La Délégation du Mexique a indiqué que les institutions à vocation de sécurité ne devraient à l'avenir être le monopole d'aucun pays; elles devraient plutôt représenter le consensus des pays du continent américain, puisque avant de chercher à modifier les mandats du JID (CSC) qui ne reflètent pas les critères d'universalité, de représentativité et de contrôle civil, il faudrait évaluer leur pertinence. »⁷

Ce point de vue est partagé par plusieurs pays latino-américains⁸.

Par ailleurs, en 1997, l'administration Clinton a mis fin au moratoire vieux de 20 ans sur le transfert de technologies militaires de pointe en direction des pays de l'Amérique latine⁹. Se sont subséquemment multipliées les occasions d'affaires pour les fabricants d'armes américains, tout comme est apparue la possibilité théorique de parvenir, à terme, à une forme plus avancée d'intégration et d'interopérabilité dans la sphère de la sécurité. Il faut savoir que plusieurs pays (Mexique, Pérou, etc.) possèdent des armes de fabrication russe. D'autres, tel le Brésil, s'approvisionnent principalement en Europe.

Le cas brésilien est fort instructif, dans la mesure où le pays occupe une place importante dans la région en matière de défense (30% de l'effectif militaire latino-américain) et où ses dépenses militaires n'ont cessé de croître au cours de la dernière décennie. Le Brésil a ainsi remplacé sa politique d'approvisionnement autonome (années 1970-1980) par une stratégie d'alliances internationales notamment tournée vers le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Son ambition est de jouer un rôle revalorisé sur le marché régional de l'armement¹⁰ et donc de proposer une alternative aux États-Unis. Les Américains cherchent d'ailleurs à affaiblir ses liens avec l'Europe. Les forces armées brésiliennes sont de plus en plus fréquemment conviées à des exercices militaires communs et le Pentagone travaille activement à accroître sa visibilité. Le dossier le plus connu demeure le protocole 505 où, contre des armes, le Brésil a cédé sa base de lancement de missiles d'Alcantara aux Américains et accepté le principe d'un déploiement dans ses installations militaires nationales. Dans le cas du Chili qui, rappelons-le, s'est ouvert au libre-échange, une vente majeure de chasseurs F-16 a été conclue en février 2002. Le cas brésilien n'est donc pas unique et découle d'une stratégie où s'entremêlent les contenus économiques et sécuritaires.

Maintenant que de nouvelles sensibilités politiques émergent au Brésil, au Venezuela, au Pérou et en

⁵ Conseil permanent de l'organisation des États américains, Commission sur la sécurité continentale, *Rapport de la commission sur la sécurité continentale concernant la mise en oeuvre des mandats confiés à l'Assemblée générale par le deuxième sommet des Amériques*, janvier 2001

⁶ www.oas.org/juridico/english/treaties/a-66.htm

⁷ Note adressée au Président du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains par la Mission permanente du Mexique auprès de l'OEA sous le couvert du document CP/CSH-343/00 add.1, corr.1.

⁸ Voir notamment, Panama Government, *Replies by the Member States to the Questionnaire on New Approaches to Hemispheric Security*. Décembre 2001.

⁹ White House, Office of Press Secretary, *U.S. Policy on Arms Transfers to Latin America*, août 1997.

¹⁰ Hébert, Jean-Paul, *Armement et pays émergents : Brésil, Israël, Corée du Sud*, Paris, Cirpes, 2002, p.40.

Argentine, il devient plus complexe de faire accepter la conception étatsunienne d'une Amérique unifiée derrière la bannière d'une économie intégrée¹¹. L'unilatéralisme de Washington soulève de plus en plus d'interrogations. Il y a deux ans à peine, on applaudissait le rapprochement hémisphérique tout en soulignant qu'il restait encore un long chemin à parcourir avant que stabilité et intégration, deux aspects essentiels à la réalisation de la ZLÉA, se conjuguent à l'unisson¹². Aujourd'hui, le niveau d'incertitude a grimpé.

Intégration au Nord

La riposte américaine aux attentats de septembre sera déterminante non seulement pour la crédibilité des États-Unis, mais également pour l'économie nord-américaine, comme l'affirmaient plusieurs experts au lendemain de l'attaque des tours du WTC¹³. Au cours de l'année 2002, l'Amérique du Nord a fait face à une onde de choc qui a fait grimper de plusieurs crans les préoccupations sécuritaires. Les milieux d'affaires ont notamment craint un impact négatif au plan économique de l'émergence d'un climat d'inquiétude et de terreur. Les États-Unis ont entraîné leurs voisins immédiats (Canada et Mexique), qui sont également leurs principaux partenaires économiques, dans un vaste exercice ayant pour but de mettre le territoire continental à l'abri des menaces identifiables. Concrètement, l'approche américaine se déploie sur deux fronts, soit celui du « Homeland Defense » et du « Homeland Security ».

Le programme de « Homeland Defense » a pris forme bien avant septembre 2001. Il repose sur la volonté de sanctuariser le territoire en le protégeant contre les menaces nucléaires que pourraient exercer les États « voyous » ou de nouvelles puissances nucléaires. Le déploiement d'un bouclier de défense antimissiles est la pierre angulaire d'un programme qui prévoit également un renforcement du niveau des capacités spatiales, terrestres et maritimes de diverses natures. L'année 2002 a été ponctuée de six initiatives majeures, provenant toutes de Washington et formulées à la suite du discours sur l'état de l'Union devenu célèbre par sa dénonciation des pays formant « l'axe du mal » : (1) le gouvernement américain a annoncé en janvier l'abandon d'une stratégie fondée uniquement sur la dissuasion; En fait, plusieurs déclarations laissent entendre que les armes nucléaires pourraient être utilisées dans le cadre de conflits limités¹⁴; (2) Deux mois plus tard, une nouvelle doctrine prévoyant l'utilisation de l'arme nucléaire dans le but de protéger les intérêts américains était rendue publique; (3) En mai, Washington et Moscou signaient l'Accord START III prévoyant le démantèlement de deux tiers des ogives russes, une opération financée à hauteur de 20 milliards de dollars par les pays du G7, et l'entreposage d'une portion équivalente de l'arsenal américain; (4) en juin, Washington a dénoncé le traité ABM laissant la voie libre à la mise en place du bouclier de défense antimissiles; (5) Le 20 septembre, une nouvelle doctrine de défense signée de la main du président a pour sa part

annoncé une ligne de conduite fondée notamment sur des attaques préventives et, si nécessaire, unilatérales de la part des États-Unis¹⁵; (6) Finalement, le premier octobre, une nouvelle structure de commandement pour l'Amérique du Nord (Northcom) était inaugurée, accompagnée d'ententes sur la sécurité aérospatiale, terrestre et maritime¹⁶.

Cette série d'initiatives fait peser de sérieuses contraintes sur le Canada, dont le territoire et les eaux nationales sont inclus dans le périmètre couvert par Northcom. Ottawa se trouve maintenant confronté à l'obligation de resserrer, plus qu'elle ne l'est déjà, sa collaboration avec les forces militaires américaines. Deux grandes options s'offrent au gouvernement Chrétien; Il peut donner suite aux recommandations des comités du Sénat et de la Chambre des communes et s'engager dans un processus de révision à la hausse de son budget de défense dans l'espoir de « canadieniser » les programmes américains qui peuvent l'être. Ce faisant, il amputerait toutefois les surplus budgétaires qu'il exploite actuellement dans divers domaines de compétence provinciale comme la santé et l'éducation. Il peut, par ailleurs, tolérer des empiètements sur ce qui reste de l'expression de sa souveraineté militaire contre des concessions américaines dans des dossiers commerciaux épineux et s'éviter une hausse trop marquée de ses dépenses militaires.¹⁷ Plusieurs analystes pensent d'ailleurs qu'il serait plus sage et moins coûteux de faire « avec » les États-Unis¹⁸ tout en exploitant son traditionnel discours multilatéraliste¹⁹. Toutefois, il semble inévitable que les Canadiens devront accepté d'entrer dans une nouvelle phase du processus d'intégration de la sécurité continentale²⁰. Le budget 2003-2004 qui n'injecte dans les ressources du ministère de la Défense nationale qu'une faible part des sommes attendues, semble indiquer que le gouvernement a opté pour l'approche la moins coûteuse.

Le débat sur l'intervention en Irak démontrent cependant les limites des convergences entre les trois partenaires de l'ALENA, ainsi que la distance qu'entendent garder les deux voisins des États-Unis. En effet, le Canada et le Mexique ont, chacun de leur côté, exprimé des réserves face à la stratégie américaine, en exigeant que toute initiative soit sanctionnée par une résolution du Conseil de sécurité.

Le programme de « Homeland Security », dont les grande lignes ont été révélé en juillet 2002, vise à

¹⁵ White House, *The National Security Strategy of the United States of America*, septembre 2002.

¹⁶ Présentée en avant-première canadienne par George Macdonald, Vice-chef de l'État major de la Défense, *Les relations canado-américaines en matière de défense, les menaces asymétriques et le plan de commandement unifié des États-Unis*, Ministère de la défense nationale, 6 mai 2002.

¹⁷ Dobson, Wendy, « Shaping the Future of the North American Economic Space. A Framework for Action », *C.D. Howe Institute Commentary*, no. 162, avril 2002.

¹⁸ Coulon, Jocelyn, « Un choix inévitable, il serait naïf de croire que le Canada est entièrement libre de ses politiques militaires avec les États-Unis », *La Presse*, 10 juin 2002, p.A7; Granatstein, J. L., « A Friendly Agreement in Advance. Canada-US Defense Relations Past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, no. 166, juin 2002.

¹⁹ Legault, Albert, « L'empire tentaculaire. Peut-on contenir Washington? », *Le Devoir*, 16 février 2002.

²⁰ Roussel, Stéphane, « Sécurité, souveraineté ou prospérité ? Le Canada et le périmètre de sécurité nord américain », *Options politiques*, avril 2002, p. 19-26.

¹¹ Sader, Émir, « Année cruciale pour la gauche latino-américaine », *Le Monde diplomatique*, février 2003, p.10.

¹² Voir Klepak, Harold, « Une ère de paix...relative », *La Presse*, 17 avril 2001, p. A22.

¹³ Voir notamment le journal *Les Affaires* du 22 septembre 2001.

¹⁴ Secretary of Defense, *Nuclear Posture Review : Report to Congress*, december 2001.

resserrer les contrôles et la capacité de réponse des dizaines d'organismes qui ont charge d'assurer la paix, de faire face aux catastrophes et de contrôler l'accès au territoire. Le but est de corriger les carences organisationnelles du système de sécurité en vue de mieux protéger le territoire face, par exemple, à d'éventuelles attaques terroristes. Une planification lointaine est assurée par le Northcom, mais la complexité du terrain requiert une gestion de proximité qui apparaît, aux États-Unis mêmes, constituer un important défi. L'enjeu est ici de coordonner l'action de 22 agences américaines et d'arrimer le tout à des réseaux d'institutions canadien et mexicain qui sont déjà morcelés. En novembre, ce programme donnait lieu à la création d'une structure formelle, soit le « Department of Homeland Security »²¹. Dans le cadre d'un forum qui réunissait il y a quelques mois les acteurs américains en cause des États de New York et de la Nouvelle-Angleterre, on dénombrait plus de 40 institutions publiques représentées. L'ajout des intervenants du privé, qui sont de plus en plus présents dans une multitude de secteurs (centres de détention, sécurité locale, etc.), risque de rendre rapidement le programme visé totalement ingérable.

Sur le territoire canadien, les principaux ajustements législatifs sont en discussion (Loi fédérale de 2002 sur la sécurité publique-quatrième mouture du projet) ou adoptés (Loi 173 au Québec et 178 en Ontario), l'accent a été placé sur l'adaptation des structures d'encadrement des pouvoirs civils et la protection des intérêts économiques. Les intervenants ont notamment pour mission de créer des conditions d'exercice des tâches sécuritaires en vue de favoriser la fluidité commerciale. Les accords canado-américains (notamment l'Accord de *Coopération sur la sécurité des frontières et le contrôle de la migration régionale* et le *Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente Canada-E.-U.*, signés décembre 2001, et l'*Accord sur le tiers pays sûr*, de juillet 2002), prévoient notamment la possibilité de faire appel aux forces d'intervention des pays/territoires signataires.

La structure politique canadienne et le morcellement des intérêts économiques consécutif à l'adoption de l'ALÉ et de l'ALÉNA ne simplifie pas le processus. Ainsi, cohabitent sur le territoire québécois deux réseaux qui semblent s'ignorer mutuellement, soit celui du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) d'allégeance fédérale et celui du ministère de la Sécurité publique (MSP) rattaché au gouvernement provincial. Ce dernier tente notamment de s'imposer comme interlocuteur privilégié dans la région du Nord-Est du continent. La philosophie du MSP est d'intensifier les efforts de prévention par l'entremise du renseignement, de se doter de meilleures capacités de répondre aux besoins consécutifs à une quelconque catastrophe et de faire en sorte que les choix sécuritaires s'harmonisent aux intérêts économiques.

L'économie de la sécurité sous domination

Alors qu'on parvenait à peine à une meilleure gestion de la rationalisation des dépenses militaires menée sous l'administration Clinton, l'effet combiné du « Homeland Defense » et du « Homeland Security » a donné une impulsion nouvelle au marché de la sécurité. Son impact s'est essentiellement fait sentir sur les États-Unis et le Canada. Aux États-Unis, les budgets militaires 2002 et 2003 ont connu la plus forte hausse des vingt dernières années (65 milliards de dollars en deux ans)²². Le budget consenti au Homeland Security s'est traduit pour sa part par une hausse de 100% des crédits affectés aux agences concernées pour l'année 2003 (à 37 milliards de dollars). L'administration Bush a des projets encore plus ambitieux qu'elle compte financer en s'endettant (1 084 milliards de dollars au cours des six prochaines années). En effet, la planification américaine s'inscrit maintenant sur un horizon de six années (Future Years Defense Program) qui permet notamment de dégager une vue d'ensemble. Or, entre 2004 et 2009 quelques 540 milliards de dollars devraient être affectés à la fabrication de nouveaux armements. Au total pas moins de 1 200 milliards de dollars soutiendront l'effort de défense, soit en moyenne 400 milliards par année. Notons que la proposition présidentielle déposée en janvier 2003 prévoit, pour 2004, une somme de 379 milliards de dollars. Le processus de croissance des dépenses militaires n'est donc pas terminé.

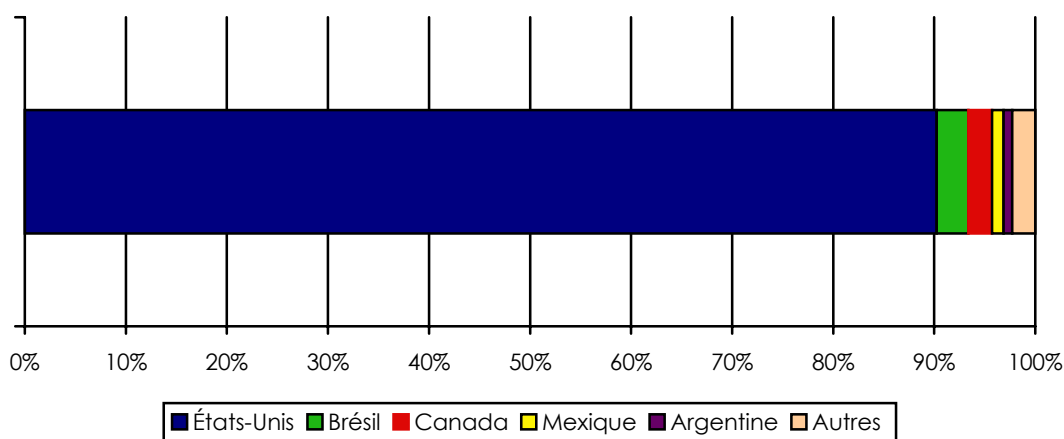
Après avoir révisé à la hausse les crédits du ministère de la Défense (MDN) en 2000 et 2001, le gouvernement canadien a pour sa part augmenté de 7,7 milliards de dollars (CA) sur 5 ans au dossier de la sécurité lors de son dernier budget rendu public en décembre 2001. L'exercice se poursuit en 2003-2004 avec une hausse annoncée en défense de près de 3 milliards de dollars (CA) sur trois ans. Selon toute vraisemblance, le budget aura franchi le cap des 14 milliards de dollars (CA) au terme de ces trois années (contre 10 milliards de dollars CA en 1999). Les compressions initiées en 1993 auront ainsi été totalement récupérées, atteignant ainsi l'objectif du présent gouvernement. Rien n'indique qu'il ait l'intention d'en faire plus.

Dans les autres pays, la trajectoire du marché a été essentiellement tributaire des conflits locaux, de la situation budgétaire du pays et de l'évolution de la criminalité. Dans plusieurs cas, les budgets ont évolué à la hausse au cours des dernières années (Mexique, Brésil, Colombie et Venezuela notamment) même si globalement la tendance baissière de la dernière décennie s'est maintenue.

À l'échelle des Amériques, on peut estimer à près de 160 milliards de dollars (US) les dépenses en équipements et composants (incluant les pièces et logiciels) de sécurité effectuées en 2002. Pas moins de 85% de celles-ci ont été financées par les budgets militaires. Par ailleurs, les États-Unis ont été le point de chute de 90% de la valeur des commandes, alors que les pays situés au sud du Mexique n'ont été à la source que de 7% des ventes.

²¹ Rancourt, Jean-François et Stéphane Roussel, « Le département de la Homeland Security (DHS) tour de babel bureaucratique américaine? », *Le maintien de la paix*, no 61, décembre 2002. Stéphane ROUSSEL, « *National Security Strategy, Northern Command et Homeland Security*: L'impact de la réorganisation de la sécurité aux États-Unis sur les politiques canadiennes », *Sécurité mondiale*, IQHEI, vol. 1, no. 3, janvier-février 2003, p.1-3.

²² La Maison Blanche planifie demander 379 milliards de dollars en 2004.

Tableau 1 : Estimation du marché hémisphérique de la sécurité, 2002

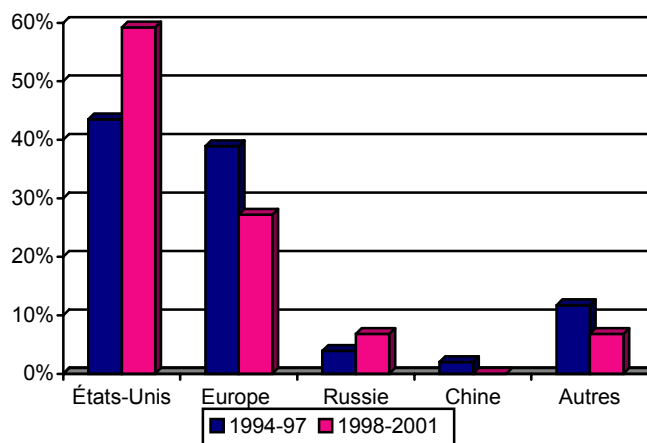
Source : Groupe de recherche sur l'industrie militaire et la sécurité.

Les technologies américaines connaissent une popularité grandissante, sauf dans les pays où le régime est jugé difficilement compatible avec les sensibilités de Washington (comme c'est le cas actuellement avec les gouvernements péruvien et vénézuélien). D'ailleurs, selon les données du Congrès américain, les États-Unis sont parvenus à améliorer substantiellement la part de leurs ventes d'armes en Amérique latine au cours des dernières années. Leur niveau de contrôle du marché est passé de 43,5% pour la période comprise entre 1994 et 1997 à 59,2% pour la période 1998-2001 (cf. tableau 2). Cette progression s'est principalement faite au détriment des pays européens.

Au cours des dernières décennies, seulement deux pays, soit le Canada et le Brésil, ont tenté de se doter d'une base d'approvisionnement militaire disposant d'une certaine autonomie. Au Canada, cette stratégie a été mise à rude épreuve dans la foulée de la fin de la guerre froide et suite aux compressions budgétaires des années 1990. Aujourd'hui, l'essentiel de la production de défense est assurée par des filiales étrangères, majoritairement américaines, dont la mission est d'alimenter les intégrateurs américains ou de réaliser des travaux d'entretien auprès de l'armée canadienne. Maintenant que le mot d'ordre est de resserrer la collaboration avec les États-Unis, on doit s'attendre à ce que la recherche d'une interopérabilité plus étendue se traduise par l'achat de plus en plus d'équipements américains. Cela ne sera pas sans conséquence en cette époque où, comme le souligne Christian Schmidt, « doctrine militaire et industrie d'armement sont l'une et l'autre de plus en plus étroitement dépendantes »²³.

Après avoir connu une période faste au cours des années 1980 où le pays s'est fixé pour objectif de devenir un fournisseur régional de première ligne, l'industrie de défense brésilienne a traversé un passage à vide. Un certain redressement s'est opéré au cours des dernières années suite à la conclusion d'alliances avec divers fabricants européens. Le pays a ressurgi en 2001 dans la liste des 10 principaux exportateurs mondiaux, mais sa

part du marché international demeure 40 fois moins importante que celle des États-Unis et dépend principalement d'une industrie aéronautique aux capacités limitées. L'analyse des ventes de systèmes majeurs aux pays latino-américains permet de constater que le rêve des années 1980 ne s'est pas matérialisé.

Tableau 2 : Répartition des livraisons d'armes en Amérique latine par pays fournisseur, 1994-2001

Source : Grimmet, Richard, *Conventional Arms Transfers to Developing Nations 1994-2001*, Washington, Congress of United States, 2002.

Les pôles secondaires en fabrication d'armement que comptait le territoire des Amériques au cours des années 1980 ont donc été laminés par le rouleau compresseur américain, un phénomène que le processus de concentration et de mondialisation de l'industrie de défense des États-Unis pourrait amplifier au cours des années à venir. L'enjeu est maintenant non plus de savoir qui pourra combattre la domination américaine, mais plutôt de savoir qui pourrait éventuellement être invité à participer au processus de renouvellement des

²³ Schmidt, Christian, « La nécessaire mutation des industries d'armement », *Revue politique et parlementaire*, no. 1016, janvier-février 2002.

équipements ainsi venir se greffer à la base industrielle de défense des États-Unis²⁴.

Le terrain économique en lien avec la sécurité civile présente un profil légèrement différent. Il faut en effet savoir que l'Europe domine ce marché, faisant en sorte que tous les pays d'Amérique, sans exception, enregistrent une balance commerciale déficitaire. Toutefois, la dynamique créée par le Homeland Security a capté l'intérêt de plusieurs grandes sociétés de défense américaines au cours des derniers mois et des acquisitions d'entreprises en lien avec le domaine commercial de la sécurité ont suivi. On peut parier que le positionnement américain est appelé à changer dans un avenir prochain.

Les données de la firme Freedonia, qui procède régulièrement à une évaluation de certains segments du marché civil de la sécurité, permettent de constater qu'hors du périmètre des États-Unis, le marché civil de la sécurité se limite à une activité plutôt modeste.

Tableau 3 : Les principaux marchés des équipements commerciaux de sécurité, 1999, en millions de dollars US

Pays	Ventes	Balance commerciale	Valeur de la production nationale
États-Unis	10 545	-860	9 685
Canada	770	-461	309
Mexique	430	-170	260
Brésil	413	-210	203
Argentine	215	-121	94

Source : Freedonia, *World Security Products and Systems*, 2001.

Si l'affaiblissement de l'économie de défense de l'Europe se poursuit dans la foulée des divisions qui secouent actuellement ce continent et que, simultanément, la recherche d'une intégration sécuritaire des Amériques se maintient, on voit mal comment le poids démesuré des États-Unis dans l'univers économique de la sécurité ne finira pas par dicter ses normes et imposer ses technologies. Ce faisant, Washington créera un environnement qui secondera ses efforts en vue d'imposer ses propres paramètres sécuritaires à l'ensemble des Amériques. La situation du Mexique et du Canada, qui n'ont aujourd'hui que bien peu d'influence sur la définition des termes de la sécurité de leur continent, préfigure-t-elle un futur commun aux Amériques? Pour l'instant il n'existe pas de véritable scénario de remplacement sinon l'attitude de rejet véhiculée de façon désordonnée par les mouvements pacifistes et les courants d'opposition à la mondialisation. Dans ce contexte le projet brésilien de repousser la négociation sur la ZLEA et tout ce qui s'y rattache est pour l'instant le seul contre-discours institutionnel et présente, à cet égard, un intérêt certain. L'enjeu n'est pas qu'économique, il interpelle également une certaine conception de la force et les modalités de son exercice.

Pour se traduire par un résultat concluant, la décision prise au Sommet des Amériques de Québec de tenir au Mexique, en 2004, une conférence spéciale sur la sécurité encadrée par la CSC devra, pour contribuer à la stabilité de l'économie hémisphérique, approcher les enjeux sécuritaires en sortant des sentiers battus et en s'attaquant notamment à la vulnérabilité économique de nombreux pays ainsi qu'à la pauvreté. Les mêmes défis attendent la Conférence ministérielle sur la sécurité de mai 2003.

²⁴ Dont les priorités sont identifiées dans le document du Department of Defense, *Annual Industrial Capabilities Report*, Washington, mars 2002.